

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/80

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 21  
Suppléants votants : 01  
Procurations : 12  
Votants : 34

Pour : 32  
Contre : 00  
Abstentions : 02

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Saint Priest Ligoure, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 08 octobre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BONNAT Christian), Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de M. CAILLOT Alain), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. GOUDIER Jean-Louis (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice (procuration de M. CARPE Jean-Christophe), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette (procuration de M. GARNICHE Roland), M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. CUIILLERDIER Simon), M. DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard).

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, M. CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. ESCOUBEYROU Pascal

**Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Exposé :**

Le Président expose qu'à la suite du renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles de l'agent titulaire en charge des contrôles en assainissement non collectif, une offre d'emploi a été publiée sur le site emploi territorial pour le remplacer.

À la suite des entretiens qui se sont déroulés le 11 octobre, le Président propose de recruter un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise principal (l'agent titulaire en disponibilité est titulaire du grade d'adjoint technique).

Au tableau des effectifs, il n'existe pas de poste vacant actuellement correspondant à ce grade. Il est donc nécessaire de créer un poste correspondant au grade d'agent de maîtrise principal afin de pouvoir nommer l'agent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour exercer les missions de contrôles en assainissement non collectif.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions):

- **décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2025,**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif correspondant.**

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 15 octobre 2024

